

BUREAU : RUE NAIN, 1.
Renair, Tourcoing :
Trois mois... 12 f.
Six mois... 28
Un an... 44

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. MEMOIS
Le Nord de la France
Trois mois...
Six mois...
Un an...

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverheek, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.

Ce numéro a un supplément

ROUBAIX, 29 JANVIER 1870

Le traité de commerce ne sera pas dénoncé cette année : la Chambre l'a décidé ainsi hier, en votant, par 211 voix contre 32, l'ordre du jour pur et simple proposé par le gouvernement.

Voici en quels termes un de nos correspondants nous rend compte de la séance d'hier :

Paris, 28 janvier 1870

L'incident de la fin de la séance d'hier paraît préoccuper la Chambre. Il a été tellement inattendu qu'on ne s'en est pas bien rendu compte.

M. Lefebvre-Portalès dépose un projet de loi supplémentaire au projet de loi sur la presse.

M. Ordinaire, au nom du 7^e bureau, fait le rapport sur l'élection de M. le duc de Marmier élu contre M. le baron Gourgaud dont l'élection avait été annulée le 11 décembre.

M. de Forcade a la parole pour continuer son discours d'hier. Il laisse de côté l'incident politique soulevé par M. Thiers et se borne à répondre à ses arguments économiques.

M. de Forcade reprend les principes généraux. La liberté commerciale est passée dans la pratique. L'Agriculture l'accepte et s'en trouve bien ; ainsi font beaucoup d'industriels.

généraux. La liberté commerciale est passée dans la pratique. L'Agriculture l'accepte et s'en trouve bien ; ainsi font beaucoup d'industriels.

M. de Forcade passe en revue les industries du coton de la laine, des fers et reproduit, en les précisant, les chiffres déjà donnés.

M. de Kératry demande s'il est vrai qu'un décret signé Vaillant et Rouher, décret mystérieux, ait autorisé les dévouements de vingt huit pièces qui auraient été enlevées aux archives pour être remises au souverain.

On revient à la discussion des traités. M. Brame réclame que la Chambre fasse usage de son droit.

La thèse de M. Brame est celle-ci : « Le sénatus-consulte doit dominer la situation ; la Chambre ne doit pas laisser sans décision, subsister un état de choses qu'elle n'a pas établi. »

M. Brame se plaint que le ministère ait déjà dit au Sénat qu'il n'entendait pas dénoncer les traités et qu'il apporte au Corps législatif un parti pris.

M. Brame proteste contre la manière dont ont été faits les traités de la manière dont les enquêtes ont été faites en province.

A Paris, les délégués anglais étaient reçus quand ils voulaient ; les délégués français recevaient la porte au nez.

M. Brame donne lecture de la fameuse lettre de M. Michel Chevalier à M. Price.

M. Granier de Cassagnac s'écrie « que le pays ne peut pas accepter de pareilles calembredaines. »

la gauche, il serait déjà réprimé, » s'écrie M. de Kératry. L'incident n'a pas de suite.

M. Brame s'étonne et se fâche que les ministres aient déjà déclaré leur volonté au Sénat, dans un intérêt politique.

Il faut être juste, dit M. Brame, il faut alléger les impôts qui pèsent sur la viticulture, supprimer les 180 millions qu'elle paie aux octrois de Paris.

Et quand on soutient les heureux résultats du système économique actuel, il faut se défier. M. de Forcade est suspect parce qu'il est « un peu le père de l'enfant ; et il n'a pas pu le redresser ; il est demeuré boiteux. »

M. Brame élucide le Corps législatif d'avoir fait « la plus admirable révolution pacifique qui se soit faite, et cela à la gloire du souverain et à la vôtre. »

— Agauche ou proteste. — Mais il ne faut pas gêner tout cela par une complaisance excessive envers l'Angleterre.

M. Emile Olivier prend la parole : « Dès le premier jour, la décision du ministère a été irrévocablement prise. »

En ce qui concerne le traité de commerce, le gouvernement croit qu'il ne serait pas possible, pas politique, pas prudent, de dénoncer le traité.

Dans l'ordre économique cette dénonciation préjugerait la question qu'il faut laisser au pays le soin de résoudre.

Que reproche-t-on au traité ? d'avoir été imprévu. Et vous proposez de « produire le même trouble par une dénonciation plus imprévue encore. »

M. Ollivier passe en revue les résultats du traité : il a changé l'outillage français. Vous voulez qu'on enlève aux négociants les marchés en vue desquels ils ont fait ce changement.

A un autre point de vue l'Angleterre a supprimé ou a baissé beaucoup de droits : Elle les relèverait.

Les relations avec l'Angleterre ont leur importance ; les membres du cabinet attachent un intérêt de premier ordre à la conservation de la paix « de la paix fière et digne » (Très bien ! très bien !)

« S'il fallait faire un sacrifice quelcon-

que, nous ne le ferions pas. » On ne dénonce pas les traités sans avoir préalablement ouvert des négociations ; il ne faut pas manquer à la courtoisie internationale.

Le ministère viole-t-il la constitution, comme l'adit M. Brame, en proposant de ne pas dénoncer les traités ? Non. La preuve c'est qu'on discute devant la chambre, et c'est la chambre qui décidera.

Ces déclarations seront accueillies avec plaisir : nous l'espérons, car nous espérons que justice nous sera rendue dans la Chambre comme dans le pays. Pour nous, la Chambre représente la majorité du pays.

M. J. Simon fait remarquer qu'il professe toujours les mêmes principes dont M. Brame a fait la citation, mais aussi la question de droit a été tranchée par la Constitution.

La Chambre demande la clôture. Toutefois M. Pinard demande à dire quelques mots « pour placer la question sur un terrain nouveau. »

Reste un ordre du jour protectionniste déposé par M. J. Brame, et un ordre du jour pur et simple. M. de Boigne, un des signataires explique qu'il a signé parce qu'il est libre-échangiste.

Reste un ordre du jour protectionniste déposé par M. J. Brame, et un ordre du jour pur et simple. M. de Boigne, un des signataires explique qu'il a signé parce qu'il est libre-échangiste.

On procède au scrutin. L'ordre du jour pur et simple est voté par 211 voix contre 32.

Après une discussion assez confuse il est décidé que l'interpellation relative

au mode de nomination de la commission d'enquête parlementaire, est mise à l'ordre du jour de demain.

La séance est levée.

CH. MELVAL.

Il vient de paraître une intéressante brochure sur Les transports à bon marché. L'auteur est M. Maurice Valette, secrétaire de la Chambre syndicale du transport.

Lorsqu'on considère l'influence capitale que, dans l'état actuel des choses, l'abaissement des tarifs de chemins de fer exercerait au sein du pays, sur le développement des relations sociales et sur la prospérité de toutes les branches de l'industrie, on peut à juste titre regretter que des résistances, contrairement à l'intérêt public, soient assez puissantes pour retarder la réalisation d'un si grand progrès.

Jamais moment plus opportun qu'il y a cinq ans ne s'est présenté pour opérer de grandes réductions sur les tarifs de transport.

La nouvelle législation douanière a, en effet, tout à coup placé le pays en face des principaux marchés étrangers, et l'industrie s'est trouvée, après une période de transition fort courte, obligée de lutter corps à corps avec les industries similaires des nations voisines.

On sait quelles souffrances ont été la conséquence nécessaire de ce nouvel ordre de choses : un certain nombre d'établissements industriels ont dû avouer leur impuissance et tomber ; d'autres n'ont acquis leur salut qu'au prix de rudes travaux et d'importants sacrifices.

La liberté commerciale, quand elle succède à une inopiniâteté à un ordre de choses fondé sur les principes contraires, peut avoir deux effets très différents. Si les marchés étrangers, qu'elle ouvre, sont dans des conditions économiques plus favorables que les nôtres, nos industries succombent ou souffrent. Si, au contraire, les conditions économiques sont moins favorables, nous jouissons pleinement de l'avantage d'agrandir nos débouchés, et, en ce cas, la liberté commerciale devient un bienfait.

C'est ce qui a eu lieu pour certaines industries. D'autres, au contraire, se sont trouvées placées dans le même cas.

Il y avait donc, au moment où s'est accomplie l'œuvre des traités de commerce, un intérêt puissant à abaisser les tarifs de chemins de fer.

Les transports par chemins de fer, en effet, sont devenus le moyen nécessaire de la plupart des transactions. Les chemins de fer existent partout aujourd'hui ; nous en avons un réseau de 45,000 kilomètres. Toutes les industries y ont recours ; le prix du transport par les voies ferrées est, pour la plupart des produits, un élément important de prix de revient.

Par conséquent, abaisser les tarifs de transport, c'est offrir à l'industrie les moyens de produire à meilleur marché, c'est augmenter ses forces pour la lutte sur le terrain de la concurrence étrangère.

Ainsi, il y avait une haute importance à offrir à l'industrie du pays, au moment où on lui suscitait, sur son propre marché, des concurrents redoutables, une compensation dans l'économie des transports.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 30 JANVIER 1870.

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

XXXVIII

LE SECOND SOURIRE DE LA GLOIRE. — LE PREMIER SOURIRE DE L'AMOUR.

(Suite).

Tristan ne se sépara plus de madame de Lavardac pendant tout le reste du bal, qu'ils ne quittèrent tous deux, et presque en même temps, que vers les quatre heures et demie du matin.

D'après les quelques paroles échangées entre la duchesse et madame de Rosement, il est permis de supposer que la première avait profité de son long tête-à-tête avec le

jeune comte pour obtenir de lui l'aveu de ses anciens projets de mariage, et lui faire comprendre combien ils étaient peu en harmonie avec sa nouvelle position.

Il nous serait facile de mettre sous les yeux de nos lecteurs la conversation de madame de Lavardac avec l'esclave qu'elle traitait enchaîné à son char ; mais nous préférons, pour cette fois, expliquer les faits par les résultats qui les ont suivis.

Nous retrouverons donc Tristan, le lendemain du bal, pendant les premières heures de la matinée.

Il est assis dans la pièce de son appartement que Sauvagny a baptisée du nom d'oratoire.

Il fallait bien que Tristan eût un oratoire puisque tous les jeunes gens à la mode en avaient.

Le lieu est sombre pour plusieurs raisons : d'abord le jour est brumeux ; puis l'unique fenêtre de ce mystérieux réduit donne sur une petite cour ; ensuite les murs sont recouverts d'une tenture en velours grenat foncé ; enfin, au lieu de vitres ordinaires, le châssis de la croisée a reçu des débris de vitraux anciens fort artistement rémés, mais dont l'assemblage ne laisse pas d'être bizarre, puisqu'il offre d'un côté la visite de la Sainte Vierge à Elisabeth, et de l'autre le Christ devant Pilate, servant de pendant à l'institution de la Toison

d'or, par un duc de Bourgogne quelconque fort amoureux.

C'est ce que Sauvagny appelle du chic.

Le reste de l'ameublement est un mélange confus de sièges incommodes, de tables sur lesquelles on ne peut rien mettre, de bahuts dans lesquels on ne peut rien renfermer, d'armures dont il serait impossible de se servir ; de tous les côtés pendent ou sont collés à la muraille des masses d'armes, des épées de Tolède, des dagues de Venise, des arquebuses à mèches, des rosaires turcs, des chapelets catholiques, et mille autres objets orthodoxes et hétérodoxes.

C'est ce que Sauvagny appelle du caractère.

On peut, sans sortir de cette pièce, étudier à toute notre époque, car elle en est la fidèle image.

Que de choses il y aurait à dire sur ce sujet s'il n'était pas inutile de faire entendre la vérité ?

Tristan vient d'écrire à Alliette : comme sa lettre est la conséquence de sa conversation avec madame de Lavardac, nous la citerons en entier :

« Je vais vous affliger, ma sœur, vous étonner peut-être, car j'ai à vous apprendre des choses bien différentes de celles que je vous mandais il y a huit jours.

« Je n'entreprendrai point de me justifier de ce changement : nul n'est maître de ma destinée, et chacun est seul juge de sa posi-

tion. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour me résigner à une vie modeste et paisible près de vous, l'expérience m'a appris que ce genre de bonheur n'était pas fait pour moi. Je ne m'en vante ni ne m'en réjouis, mais je m'en accuse et je m'en affecte. Les facultés que Dieu m'a données ne sont pas celles dont on peut user librement dans la sphère étroite d'une existence régulière. J'ai besoin du contact des hommes, du tumulte de leurs passions, du spectacle de leurs faiblesses : je veux tout connaître pour pouvoir tout analyser ; près de vous je n'aurais appris que les exceptions de la vertu, et je n'aurais vu le monde qu'à travers un prisme trompeur qui eût laissé mon intelligence incomplète.

Alliette, c'est pour cela que je me suis séparé de vous, et que plus tard j'ai reconnu aussi l'impossibilité de tirer parti de ce sacrifice, plus grand que vous ne croyez, en vivant dans la retraite ici, comme je l'avais décidé, il y a peu de jours. J'ai donc rompu mes engagements avec Simon, qui reste toujours mon ami, et j'ai arrangé ma vie d'une manière conforme aux besoins de mon âme et aux dispositions de mon caractère. Je n'entre aujourd'hui dans aucun détail, mais je n'ai pas voulu différer plus longtemps à vous faire connaître l'ensemble de la vérité. Je m'attends à votre blâme parce que je le mérite ; je suis décidé à n'en tenir compte,

parce qu'il n'a pas dépendu de moi de m'en garantir.

« Si vous me demandiez si je suis heureux du parti que j'ai pris, je vous répondrais avec la même sincérité qui a dicté toute cette lettre, que je n'en sais rien encore. J'ai de grandes ambitions et quelques espérances ; il n'y a que le temps qui puisse décider si les unes et les autres sont les rêves débilés d'un enfant ou les vigoureuses inspirations d'un homme.

« Ignorez quand je vous reverrai : un succès me retiendrait ici, un échec me disposerait mal à revenir près de vous. Ne le dites pas encore, mais laissez-le déjà pressentir afin de ne pas tromper ceux qui comptent peut-être sur un prochain retour. Mon cœur se brise en traçant ces dernières lignes, et si se console un peu, c'est par la douloureuse pensée que je suis indigne du bonheur qui m'était promis.

« Adieu, Alliette, ne me jugez pas trop sévèrement, car je mérite un peu d'indulgence. Un souvenir cruel pèse sur ma vie. A Beauregard, il était toujours présent à mon esprit comme un fantôme menaçant, ici je puis l'oublier quelquefois dans les agitations d'une vie où rien ne me le retrace. Adieu encore ma pauvre et aimée sœur. Je vous embrasse avec autant de douleur que de tendresse.

TRISTAN.